

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 18 DECEMBRE 2018 A 19 H, EN MAIRIE

Étaient présents : Patrick LERMINE, maire, Marie-Françoise CAUMONT, Denis LEVIONNOIS, Michel CHESNEL, adjoints au maire, Ben Ahmed ALLA, Françoise BEZIER, Dominique CANTAIS, Françoise GOUSSARD, Brigitte GRICOURT, Anne Ly, conseillers municipaux ;

Absente excusée et représentée : Valérie MAS ayant donné pouvoir à Françoise BEZIER,

Absents : Guillaume BARDELLE, Alain GAUTIER, Bertrand LARSONNEUR.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme Marie-Françoise CAUMONT, secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

I Décision modificative n°4 au budget primitif 2018

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 MAI 2018

Le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité. Le conseil municipal procède à sa signature.

I – DECISION MODIFICATIVE N 4 AU BUDGET PRIMITIF 2018°

Patrick Lermine explique que le poste des charges de personnel n'est pas assez doté pour faire face aux dépenses du mois de décembre. En effet, des régularisations de primes ont dû être effectuées en décembre pour certains membres du personnel.

Marie-Françoise Caumont, maire-adjoint responsable des finances, propose donc d'abonder le poste « charges de personnel » pour un montant de 5 500 € prélevé sur les recettes excédentaires du poste « remboursement de rémunérations du personnel ».

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

La séance est levée à 19heures 20

Vu par nous, Maire de la Commune de CRESSERONS, pour être affiché à la porte de la Mairie le 12 juillet 2018, conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 05 août 1884.

Le secrétaire de séance
Marie-Françoise CAUMONT



A Cresserons, le 28 décembre 2018
Le Maire,
Patrick LERMINE

